

Secrétariat Uniterre

Av. du Grammont 9

1007 Lausanne

Tél : 021 601 74 67

Fax : 021 617 51 75

info@uniterre.ch

www.uniterre.ch

Aux médias

Lausanne, le 4 décembre 2009

Communiqué de presse

Pour qui roule la justice fribourgeoise ?

Nous venons d'apprendre par le Juge d'instruction de Fribourg, M. Jean-Luc Mooser que le Président d'Uniterre, M. Pierre-André Tombez a été condamné à 80 heures de travail d'intérêt général avec 2 ans de sursis pour l'action qu'Uniterre a menée à Pringy le 18 mai 2009. Les autres personnes inculpées sont mises au bénéfice d'un non-lieu.

Uniterre est choqué de constater que le seul canton où Uniterre est inculpé, puis condamné, suite aux actions qu'il a menées pour la défense du prix du lait et une gestion stricte des quantités de lait, est le canton de Fribourg.

Partout ailleurs, de nombreuses actions ont été menées sans aucune conséquence judiciaire pour notre syndicat. Mais à Fribourg, notre action du 18 mai 2009, où nous avons fait pression sur la Fédération des Sociétés de Laiteries Fribourgeoises pour qu'elle applique **ses propres décisions** prises en assemblée, il en va autrement. Ceci alors que nous sommes presque sûrs que notre action sur le fond aurait pu recevoir le soutien d'au moins deux Conseillers d'États fribourgeois si nous leur avions demandé leur avis.

Il y a de quoi se poser des questions ! Nous sommes en droit de supposer que la justice fribourgeoise manque clairement d'indépendance et qu'elle est au service des grandes entreprises laitières qui sont actives sur le canton.

Par cette condamnation avec sursis, la justice fribourgeoise tente de faire taire Uniterre et empêcher d'autres actions syndicales sur sol fribourgeois. Après les menaces que subissent certains producteurs de la région qui livrent leur lait en direct aux entreprises sises sur le canton, voilà que la justice s'en mêle. Toute tentative pour essayer de remettre la production laitière sur les rails est étouffée à Fribourg. Les producteurs fribourgeois qui osent élever la voix sont immédiatement convoqués par les directions des entreprises pour s'expliquer. Quel manque de liberté syndicale ! Où sommes-nous ? Sur d'autres continents, ce genre de pratiques est plus fréquent ; nous ne nous attendions pas à cela dans un canton suisse.

Nous nous adressons ici à tous les acteurs qui cherchent à étouffer la lutte légitime du syndicat Uniterre pour des prix équitables, lutte qui reçoit une forte adhésion bien au delà de la base propre du syndicat. Si M. Tombez est tenu au silence pour deux ans, sachez que 1949 autres membres d'Uniterre sont prêts à prendre le relais pour des actions futures.

Dans l'immédiat, nous réfléchissons sur l'opportunité de faire recours contre cette décision que nous estimons parfaitement déplacée. M. Tombez a 30 jours pour faire recours par simple lettre.

Contacts presse :

(F) Nicolas Bezençon, Secrétaire d'Uniterre +41795745412 info@uniterre.ch

(F) Valentina Hemmeler Maïga, secrétaire d'Uniterre +796721407 info@uniterre.ch

(D) Rudi Berli, Secrétaire à Uniterre +41787077883, r.berli@uniterre.ch

(F) Pierre-André Tombez, Président d'Uniterre +41796345487, info@uniterre.ch (ABSENT JUSQU'AU LUNDI 7 décembre)